

Bien que le processus d'évaluation environnementale traite de questions environnementales de façon globale, je crois qu'il est extrêmement important que les secteurs visés, comme les forêts, les pêches, l'exploitation minière, l'énergie et l'agriculture, aient l'obligation ou le droit statutaire de participer au processus d'évaluation environnementale, peu importe la direction qu'il prend.

Le gouvernement a, dans un premier temps, réglé la question des lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière environnementale dans le projet de loi C-78, en vue de renforcer le rôle de ces secteurs, dans le but non seulement d'obliger le ministre responsable à procéder à une évaluation environnementale des mesures prises par son ministère, quel qu'il soit, mais aussi de donner au ministre de l'Environnement le pouvoir de surveiller l'aspect environnemental de la planification de projets particuliers et de rejeter au besoin ces derniers.

Le gouvernement a pris des mesures en vue sauvegarder le processus d'examen environnemental et je l'en félicite, je l'appuie, tout en l'invitant à adopter des dispositions précises et obligations qui s'appliqueraient aux entités, aux professions et aux secteurs opérationnels appelés à jouer un rôle dans leur domaine précis d'activité.

Le gouvernement a également fait des progrès notables en ce qui concerne le Plan vert qui, comme le député l'a annoncé, sera dévoilé mardi prochain. C'est le 29 mars 1990 que le gouvernement a rendu public le cadre de discussion sur l'environnement qui devait aboutir au Plan vert, intitulé «Le défi national». L'objectif à long terme du Plan était de faire du Canada le pays industrialisé le moins polluant d'ici l'an 2000. Tout porte à croire que nous progressons dans cette voie. On comptait atteindre cet objectif en encourageant les entreprises, les particuliers, les localités et les gouvernements à faire en sorte que leurs activités s'inscrivent dans le concept du développement durable. Et c'est ce que nous avons fait.

Les Canadiens ont répondu à l'invitation lancée par le gouvernement de participer aux discussions, de sorte que, au cours de la première étape du processus, plus de 6 000 personnes ont assisté à 41 séances d'information tenues dans toutes les régions du pays. Les gens ont posé des questions, ont fait part de leurs préoccupations, et ont fait des recommandations quant aux mesures qui devaient être prises. Au cours de la deuxième étape du processus, plus de 3 500 personnes ont pris part aux ateliers de consultation de deux jours qui ont été organi-

sés dans 17 grandes villes et agglomérations principales des provinces et des territoires. J'ai participé à l'une d'entre elles à Fredericton et je peux vous dire que c'était une excellente forme de consultation. Nous avons eu le genre de dialogue qui vous rend confiant que le gouvernement n'a pas perdu le pouls de la population.

Lorsqu'il sera rendu public la semaine prochaine, je crois que le Plan vert montrera que c'est le cas, qu'il y a eu un dialogue intense et une véritable consultation. Nous aurons ainsi un plan national de protection de l'environnement, un Plan vert, qui répondra véritablement aux besoins, aux aspirations, aux buts et aux objectifs de tous les Canadiens. C'est, monsieur le Président, conforme aux engagements et aux obligations de ce gouvernement.

M. Caccia: Votre temps est écoulé.

M. Bird: N'en déplaise à mon collègue, le gouvernement s'est engagé dans le discours du Trône prononcé au début de 1989, et c'était l'un des éléments majeurs de sa politique, à prendre des dispositions pour protéger l'environnement.

• (1730)

Lorsque je considère le projet de loi C-78, le Plan vert, le rapport du Comité de l'environnement, auquel mon collègue a participé, sur le réchauffement de la planète, sur l'évolution du climat et cet excellent document, que je porte tout particulièrement à votre attention, monsieur le Président, dans lequel le sous-comité des forêts de la Chambre se penche sur le rôle du fédéral dans les forêts du Canada, document que j'en suis certain même mon collègue de Toronto n'hésitera pas à endosser, je ne doute pas que le gouvernement a clairement démontré son souci pour l'environnement, qu'il se penche sur la question et prend des mesures pour le protéger.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour commenter une motion présentée par la députée d'Ottawa-Ouest. Celle-ci propose que la Chambre et le gouvernement envisagent la possibilité de créer un poste de contrôleur général pour l'environnement. Voilà une proposition dont nous nous félicitons, nous du Nouveau Parti démocratique, pour de nombreuses raisons, mais je crois que tous les Canadiens l'accueillent tout aussi bien. Il est tout à fait certain qu'il nous faut exiger des comptes du gouvernement et des Canadiens pour ce qu'ils font à l'environnement.